



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Dénomination de voies du lotissement « Lourmette Nord »

N° 024.06.2024

Rapporteur :
Christelle FEBVRE

L'an deux mille vingt-quatre le vingt du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 13 juin 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 19
- Nombre de pouvoirs : 5
- Votants pouvoirs compris : 24

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Marie ARGENCE, Robert CLERON

Absents excusés

Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Annie VEAUTE
Catherine FEVRIER a donné procuration à Martine MARECHAL
Frédéric GALINIE a donné procuration à Michel FERRET
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240621-024062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Affichage : 21/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

La réalisation de nouveaux lotissements ou ensembles immobiliers entraîne la création de voies qu'il convient de dénommer.

C'est notamment le cas pour l'aménagement des terrains situés le long du chemin de Peyssou qui ont fait l'objet d'un permis d'aménager et dont les travaux sont en cours.

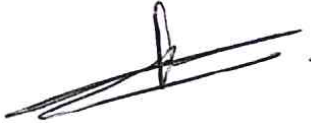
Pour la mise en service des nouvelles voies du lotissement « Lourmette Nord », Sur proposition de madame Christelle FABVRE, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter les propositions suivantes :

- de dénommer la voie de liaison de la rue Abricot du Laudot jusqu'à la rue Châteaubriand : « rue des blés d'or »,
- de dénommer la voie située dans le prolongement de la rue Cormouls Houlès jusqu'à la rue des Blés d'Or : « rue de l'Avoine »,
- de dénommer la voie qui se trouve dans le prolongement du chemin de la Bourdette : « rue des Epis de Maïs »,
- de dénommer à l'intérieur de l'opération :
 - o « rue des Foins » la voie reliant la rue des Blés d'Or à la rue des Epis de Maïs,
 - o « rue de la Paille » la voie située entre la rue de l'Avoine et la rue des Epis de Maïs,
 - o « impasse des Moissons » la voie perpendiculaire à la rue de l'Avoine,

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 21 juin 2024

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240621-024062024-DE

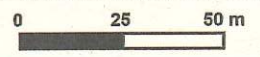
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Affichage : 21/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



1 / 1 250 Le 25 avril 2022 à 16 h 19.



LOURMETTE-NORD

LOURMETTE-EST

